

HERALD (LUX)

Société d'investissement à capital variable, en liquidation judiciaire

Siège social : 6, Place de Nancy, L-2212 Luxembourg

R.C.S. Luxembourg, B 136680

Modification du mode de liquidation judiciaire par la fixation d'une date limite pour le dépôt des déclarations de créance et la fixation de la devise applicable à la distribution des avoirs de la société Herald(Lux) aux porteurs de parts

Par jugement du 04 février 2016, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, 6ème chambre, siégeant en matière commerciale, a modifié le mode de liquidation de la société d'investissement à capital variable HERALD (LUX).

Le dispositif de ce jugement se lit comme suit :

« Par ces motifs

le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, sur rapport du juge-commissaire et après avoir entendu les liquidateurs et le Ministère Public en leurs conclusions, reçoit la requête en la forme ;

modifie le mode de liquidation applicable à la liquidation de la société d'investissement à capital variable Herald (Lux) SICAV comme suit :

dit que par dérogation à l'article 508 du Code de Commerce, les créanciers et investisseurs ne pourront pas déclarer et affirmer leurs créances jusqu'à la dernière distribution des deniers inclusivement ;

fixe pour tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, la date limite pour déposer une déclaration de leur créance au greffe de la sixième chambre du Tribunal d'arrondissement de Luxembourg, Cité judiciaire, Plateau du St-Esprit, Bâtiment CO au vendredi 1er avril 2016 à 17.00 heures, sous peine pour les créanciers qui n'auront pas respecté cette date limite de ne pas participer au produit de la liquidation et d'être forclos de tous droits dans la liquidation ;

dit que la distribution des avoirs de Herald (Lux) aux porteurs de parts de sommes qui leur reviennent au prorata de leur investissement dans Herald (Lux) se feront dans la même devise que celle des avoirs recouverts de la liquidation, à savoir que tous avoirs touchés par la liquidation en USD seront distribués aux porteurs de parts en USD ;

dit que le jugement à intervenir doit être publié par extraits au Mémorial C, recueil spécial des sociétés et associations, ainsi que dans les journaux Luxemburger Wort, Börsenzeitung et Financial Times dans les meilleurs délais et au plus tard le lundi 29 février 2016 ;

ordonne l'exécution provisoire du présent jugement, nonobstant toutes voies de recours et sans caution ; met les frais à charge de la masse de la liquidation de la société d'investissement à capital variable Herald (LUX) SICAV. »

Luxembourg, le 15 février 2016

Pour HERALD (LUX)

Les liquidateurs judiciaires

Ferdinand BURG

Carlo REDING

La version française prévaut.